










# L'Écrevisse à pieds blancs, une espèce à protéger

Une espèce fragile,  
un indicateur de la qualité de nos cours d'eau

Devenue très rare dans les cours d'eau français, l'écrevisse à pieds blancs est encore présente dans les eaux du Parc naturel régional du Verdon.

# L'Écrevisse à pieds blancs

au sommaire ::

- 5.  Une espèce fragile et vulnérable, en déclin en France
- 9.  Un indicateur de la qualité des milieux
- 13.  Les écrevisses, description et détermination
- 19.  État des lieux sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon
- 23.  Comment préserver l'Écrevisse à pieds blancs dans nos cours d'eau ?
- 27.  La réglementation
- 29.  À qui s'adresser ?



:: introduction

## une espèce à protéger

En 2010 et 2013 plusieurs cours d'eau du Parc naturel régional du Verdon ont été arpentés par des spécialistes à la recherche de l'Écrevisse à pieds blancs.

Autrefois commune en France, l'espèce a reculé depuis plusieurs décennies face à l'artificialisation des cours d'eau, à leur pollution, à l'introduction d'écrevisses exotiques et se cantonne dorénavant dans les portions de cours d'eau les mieux préservées, aux eaux oxygénées et fraîches.

Ces inventaires ont permis de dresser un premier état des lieux sur le territoire du Parc. S'ils ont révélé de belles surprises, ils ont également mis aussi en exergue la grande fragilité de certaines populations, directement menacées par la présence d'écrevisses exotiques.

Véritables sentinelles de l'état de santé de nos cours d'eau, un suivi régulier des populations découvertes en 2010 et 2013 permettra de rester vigilant sur leur état de conservation et la qualité des milieux aquatiques. Localement, des actions pourront permettre de restaurer des conditions plus favorables à leur maintien et développement.

En tout premier lieu, la diffusion des connaissances et l'information sur les bons gestes à avoir tout comme sur ceux à éviter, constituent déjà une première étape indispensable pour la préservation de l'espèce. C'est avant tout l'objectif de ce livret.

Propriétaires riverains de cours d'eau, pêcheurs, aménageurs, gestionnaires de cours d'eau, gestionnaires forestiers, si vous utilisez des cours d'eau pour votre activité ou encore pour vos loisirs, ce livret s'adresse à vous ! Nous espérons que vous y trouverez des informations utiles, vous permettant à la fois de mieux faire connaissance avec l'espèce et de mieux la prendre en compte dans votre activité.

En ayant connaissance des enjeux et par des comportements adaptés, des réflexes simples à acquérir et à mettre en œuvre ; chacun peut contribuer, à son niveau, à la préservation de cette espèce emblématique.

Madame BIZOT-GASTALDI

Vice-Présidente du Parc naturel régional du Verdon  
Présidente de la Commission Patrimoine naturel

## Quelques définitions...

→ **Aphanomycose** : c'est le nom scientifique donné à la maladie appelée « Peste de l'écrevisse ». L'agent pathogène est un champignon. Une population d'écrevisses à pieds blancs contaminée peut être décimée en quelques semaines. Les écrevisses sont affaiblies, ne tiennent plus sur leurs pattes, sortent à la lumière du jour puis agonisent sur le dos avant de mourir.

→ **Espèce invasive** : Une espèce invasive, appelée aussi espèce exotique envahissante, est une espèce exotique qui s'établit dans des écosystèmes ou habitats naturels ou semi-naturels et y prend généralement de l'importance en raison du développement de populations abondantes. Elle peut nuire aux espèces en place (natives), impacter l'environnement et même, dans certains cas, poser des problèmes pour la santé humaine.

→ **Ripsisylve** : Peuplements forestiers à base notamment de saules, d'aulnes et de peupliers non hybrides formant des linéaires boisés naturels, le long des cours d'eau.

→ **Cache** : Les écrevisses sont contraintes de trouver un logement pour passer la journée et se protéger des prédateurs. Dans le cas de l'Écrevisse à pieds blancs, ces caches correspondent souvent à des logements déblayés sous les pierres ou les racines des arbres de la berge.

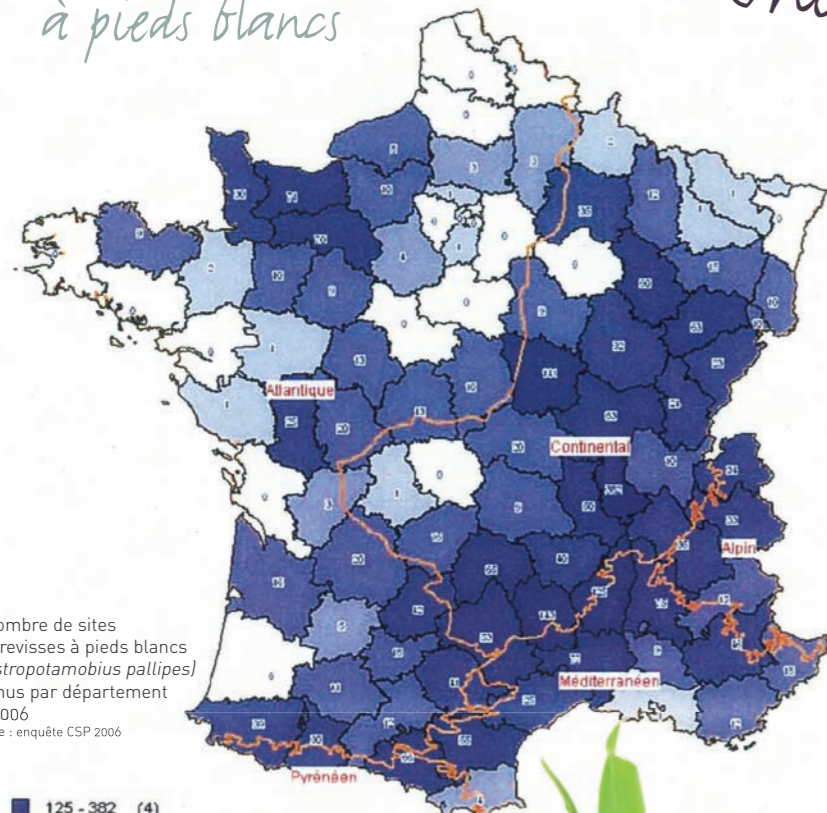
## L'Écrevisse à pieds blancs



Une espèce vulnérable  
et en déclin en France

# L'Écrevisse à pieds blancs

# Une espèce fragile et vulnérable, en déclin en France



:: Nombre de sites à écrevisses à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) connus par département en 2006  
source : enquête CSP 2006

:: Evolution de la répartition de l'Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) en France entre 1977 et 2006  
source : enquête CSP 2006

1977



1995



1990



2001



:: Connaissance sur la répartition de l'espèce en France entre 1977 et 2001 (présence par département signifiée en gris)  
source : enquête CSP 2006

9 espèces d'écrevisses sont aujourd'hui recensées en France, dont trois seulement sont natives. Ces trois espèces sont aujourd'hui toutes en régression tandis que les 6 espèces exotiques sont en expansion.

Bien que signalée encore dans 79 départements, l'Écrevisse à pieds blancs connaît une sévère régression. Elle a déjà disparu de plusieurs départements et ses populations sont de plus en plus fragmentées et cantonnées à l'amont des bassins versants, aux têtes de ruisseaux.

L'espèce est considérée comme « vulnérable » en France par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Plusieurs facteurs cumulés sont en cause au premier rang desquels l'artificialisation des cours d'eau (recalibrage, débits d'étiage insuffisants...), la dégradation de leurs habitats (destruction d'abris rivulaires, passage d'engins dans le lit des cours d'eau, colmatage des caches, piétinement des berges et du lit...) et divers rejets polluants.



Ecrevisses rouges  
des marais de Louisiane

Mais depuis les années 1970, l'introduction dans les cours d'eau d'écrevisses exotiques a accéléré ce déclin et sonné le glas de maintes populations d'écrevisses à pieds blancs. Ces nouvelles venues sont source de concurrence pour la nourriture, pour l'habitat et se comportent en prédateur.

Mais elles peuvent aussi véhiculer une maladie, appelée la peste de l'écrevisse ou l'Aphanomycose. Le champignon en cause (*Aphanomyces astaci*) est un agent pathogène particulièrement virulent et cette maladie est de nos jours la principale cause de déclin de l'Écrevisse à pieds blancs.

Enfin, localement, le braconnage peut également fragiliser l'espèce.

## :: EN RÉSUMÉ

La première menace pesant sur cette espèce est l'introduction d'espèces d'écrevisses invasives qui ont un impact double sur les populations d'écrevisses françaises :

- une compétition directe par prédation et occupation de l'habitat,
- la contamination par la peste de l'écrevisse, « Aphanomycose », dont les espèces d'écrevisses américaines peuvent être porteuses saines. Cette contamination peut se faire à distance par l'intermédiaire de l'eau, de poissons transportés, du matériel de pêche, etc. Cette maladie peut détruire intégralement une population d'écrevisses à pieds blancs en l'espace de quelques semaines.

La seconde menace est la détérioration de l'habitat et de la qualité de l'eau.

## L'Écrevisse à pieds blancs



Un indicateur  
de la qualité des milieux

## L'Écrevisse à pieds blancs



CE DONT L'ECREVISSE À PIEDS BLANCS A BESOIN



# Un indicateur de la qualité des milieux

L'Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) est l'espèce native la mieux représentée en France. Présente uniquement dans l'Ouest de l'Europe, elle peuple les eaux claires, fraîches, bien oxygénées.

Les exigences de l'espèce sont élevées et son optimum correspond aux «cours d'eau à truites». Elle a en effet besoin d'une eau claire, peu profonde, d'une excellente qualité, très bien oxygénée, de pH neutre à alcalin (le calcium est un élément indispensable pour la formation de la carapace lors de chaque mue).

L'espèce a besoin d'une température de l'eau relativement constante pour sa croissance (15-18°C) qui ne doit dépasser qu'exceptionnellement 21°C en été.

Elle apprécie les milieux riches en abris variés, la protégeant du courant ou des prédateurs (fonds caillouteux, graveleux ou pourvus de blocs sous lesquels elle se dissimule au cours de la journée, sous-berges avec des racines, chevelu racinaire et cavités, herbiers aquatiques et bois mort).

La présence d'une mosaïque d'habitats est nécessaire au maintien et au développement d'une population viable d'écrevisses à pieds blancs car les écrevisses vont se répartir dans différents habitats en fonction de leur taille et donc de leur âge. De plus, les écrevisses n'occupant pas le même substrat en période d'activité (nocturne) que lors du repos diurne, elles affectionnent d'autant plus les cours d'eau hétérogènes, tant au niveau des faciès d'écoulement que du substrat.

Enfin, consommant des débris végétaux, des insectes, des poissons morts ainsi que des invertébrés aquatiques et terrestres, elles sont en quelque sorte les éboueurs des cours d'eau et contribuent ainsi grandement à l'équilibre du milieu.



Des berges préservées, à la végétation diversifiée : un environnement favorable pour les écrevisses à pieds blancs

CE QUI EST NÉFASTE À L'ECREVISSE À PIEDS BLANCS

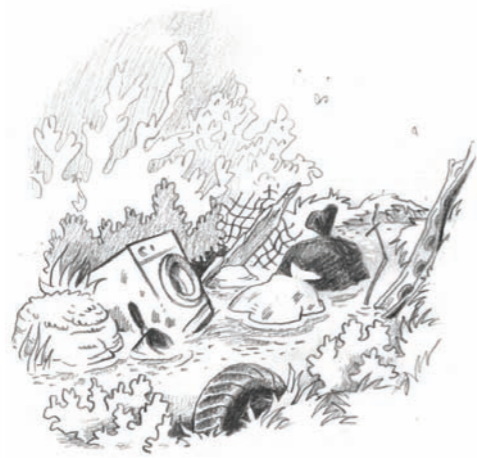


La présence d'écrevisses exotiques : le début de la fin pour l'écrevisse à pieds blancs



Un cours d'eau artificialisé, une vie aquatique réduite à son minimum





La pollution des cours d'eau



Des prélèvements en eau abusifs, au détriment de la vie aquatique



Le braconnage, un facteur de fragilisation de l'espèce

Ainsi, très sensible à certains paramètres physico-chimiques et témoins de l'équilibre des milieux, l'Écrevisse à pieds blancs constitue une espèce bio-indicatrice très pertinente à suivre, à la fois en terme de biodiversité mais aussi en terme de suivi de la qualité des milieux aquatiques.

# L'Écrevisse à pieds blancs



Les écrevisses,  
description et détermination



# Les écrevisses, description et détermination

## :: LES ÉCREVISSSES

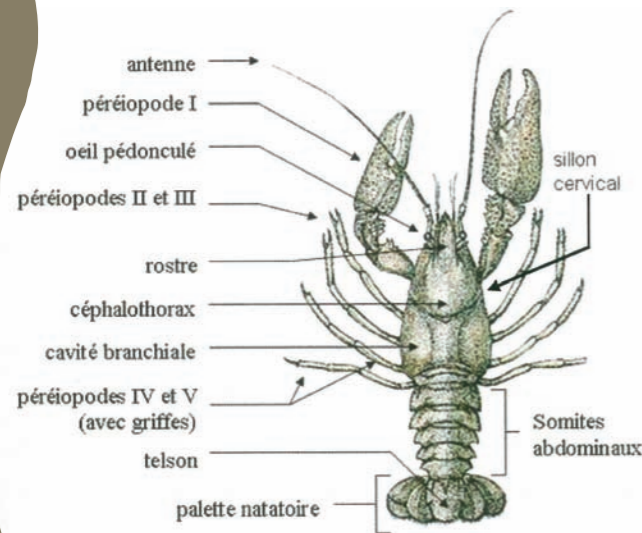
Les écrevisses font partie de l'embranchement des Arthropodes, classe des Crustacés, ordre des Décapodes. En France, on rencontre deux familles : les *Astacidés* (toutes les espèces européennes ainsi que l'Écrevisse de Californie) et les *Cambaridés* (genres *Procambarus* et *Orconectes*).

Les *Astacidés* ont un cycle de reproduction strictement calé sur les saisons, c'est la baisse de la photopériode et de la température de l'eau à l'automne (entre mi-septembre et mi-novembre selon la latitude et l'espèce) qui déclenche les accouplements.

La ponte a lieu dans les deux semaines suivantes, la femelle replie sa queue sur elle-même et secrète un mucus qui va étancher la poche ainsi formée et dissoudre les spermatophores afin de libérer les spermatozoïdes. En se solidifiant, le mucus lie individuellement les œufs aux pléopodes de la mère.

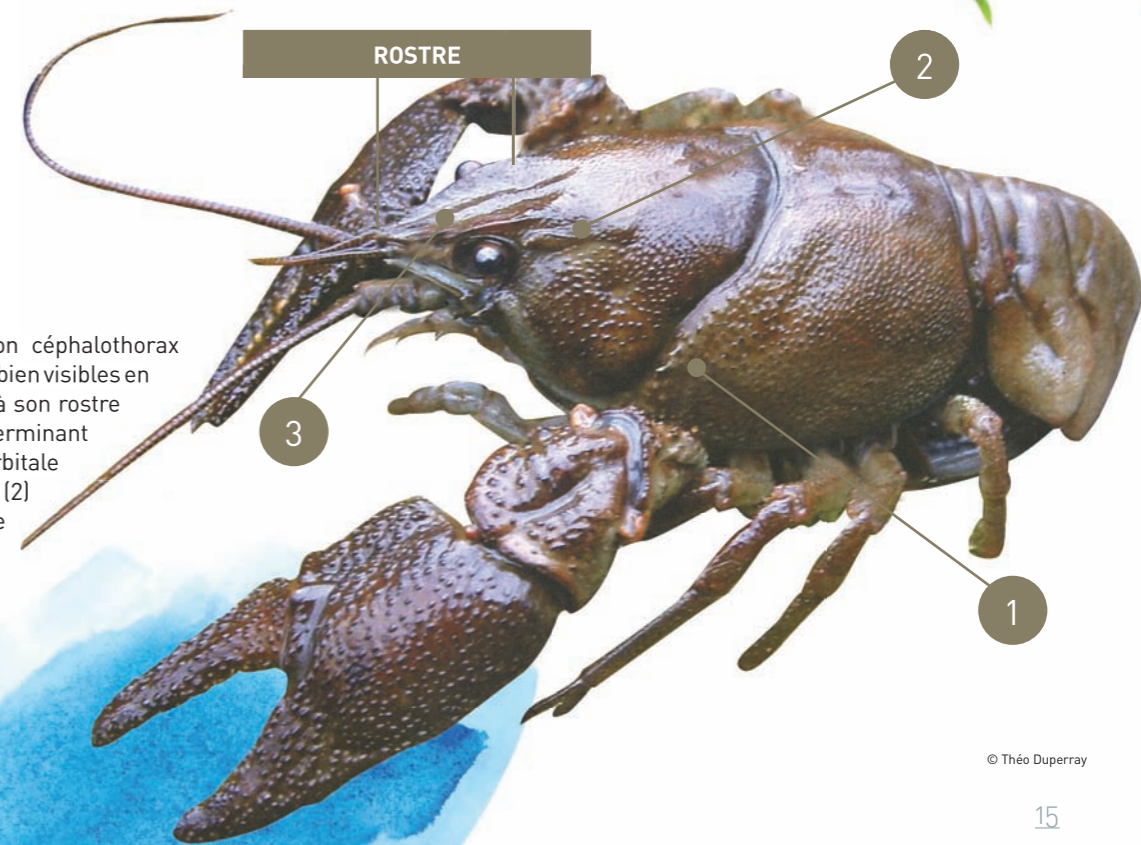
L'incubation dure tout l'hiver et les éclosions ont lieu entre le mois d'avril (Écrevisse de Californie) et août (Écrevisse à pieds blancs, notamment en montagne).

Chez les *Cambaridés*, la durée d'incubation est plus courte, les accouplements ont souvent lieu au printemps et les éclosions en été. Cependant, des pontes ont déjà été observées en toutes saisons.



## :: L'ÉCREVISSE À PIEDS BLANCS (*Austropotamobius pallipes*)

Elle est reconnaissable à son céphalothorax présentant une série d'épines bien visibles en arrière du sillon cervical (1), à son rostre à bords convergents se terminant en triangle. Sa crête post orbitale présente une seule épine (2) et sa crête médiane dorsale est peu marquée et non denticulée (3).





# Les écrevisses, description et détermination

Les  
écrevisses  
exotiques  
et invasives

présentation  
de quelques espèces

L'arrivée en France de ces écrevisses exotiques est due principalement à la globalisation des échanges mondiaux, aux nombreux essais d'introduction et d'aquaculture à partir des années 1970 (1911 pour l'Écrevisse américaine), mais aussi à des introductions d'origine intentionnelle ou plus malencontreusement non intentionnelle.

:: L'ÉCREVISSE ROUGE DES MARAIS DE LOUISIANE  
(*Procambarus clarkii*)



© Théo Duperray

Dans le lot des écrevisses exotiques, l'Écrevisse rouge des marais de Louisiane (*Procambarus clarkii*) est l'une des plus impactantes sur les écrevisses natives, ainsi que sur les milieux aquatiques (déstructuration des berges et disparition des herbiers).

Elle est reconnaissable à sa coloration généralement rouge (sauf exception), à l'éperon sur le carpopodite (1) et ses nombreuses épines sur le céphalothorax (2). Son rostre à bords convergents forme une gouttière très marquée (3) et son aspect général est «rugueux».

Cette espèce heureusement n'a pas été recensée sur le territoire du Parc. Mais une vigilance s'impose.

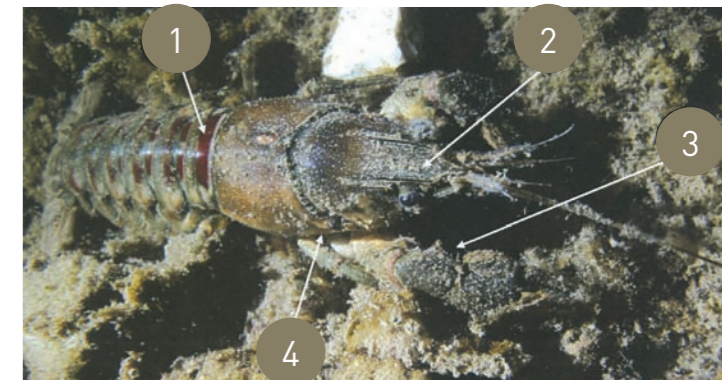
:: L'ÉCREVISSE AMÉRICAINE (*Orconectes limosus*)



Elle se reconnaît aux tâches brunes à rougeâtres sur la queue (1), aux bords du rostre parallèles (ils sont convergents chez l'Écrevisse à pieds blancs) formant une gouttière faiblement marquée (2), ainsi qu'à un éperon sur le carpopodite (3) et à de nombreuses épines de part et d'autre du sillon cervical.

Introduite dans nos eaux dès 1911, elle est aujourd'hui l'écrevisse la plus répandue en France.

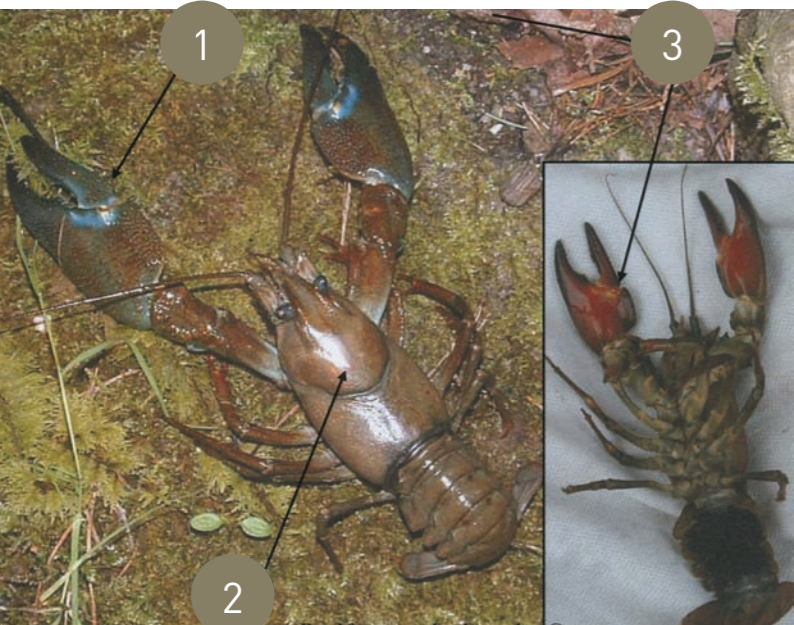
Sur le territoire du Parc, on retrouve cette espèce en nombre notamment dans le lac de Sainte-Croix et la retenue de Gréoux-Bains (lac d'Esparron-de-Verdon). Des prélèvements réalisés en 2013 sur des individus du lac d'Esparron-de-Verdon ont montré, là encore, que la population était porteuse saine de la peste de l'Écrevisse.



© Gaël Episse



:: L'ÉCREVISSE DE CALIFORNIE OU ÉCREVISSE «SIGNAL»  
(*Pacifastacus leniusculus*)



© Théo Duperray

Espèce plutôt agressive, elle se reconnaît à ses pinces et céphalothorax lisses (1 et 2), à la tache blanche ou bleutée à la commissure des pinces (1) et au-dessous des pinces qui est rouge corail (3).

C'est l'espèce la plus dangereuse pour les écrevisses à pieds blancs car elle occupe la même niche écologique. Très prolifique (50 à 350 œufs/femelle/an) et avec une croissance rapide (elle atteint 95 mm à 2 ans), elle constitue un prédateur redoutable pour les écrevisses à pieds blancs ainsi que pour les poissons. Elle tolère bien les pollutions même si elle se plaît particulièrement bien dans les eaux de bonne qualité.

Sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon, cette espèce est particulièrement problématique car on la sait présente sur au moins 2 secteurs de cours d'eau : le cours aval du Colostre sur le plateau de Valensole et le cours du Jabron dans le bassin versant de l'Artuby. Des prélèvements effectués en 2010 ont montré que la population d'écrevisses de Californie du Jabron était porteuse saine de la peste de l'écrevisse. La proximité de populations d'écrevisses à pieds blancs les rend donc tout particulièrement vulnérables au risque de transmission de la maladie.

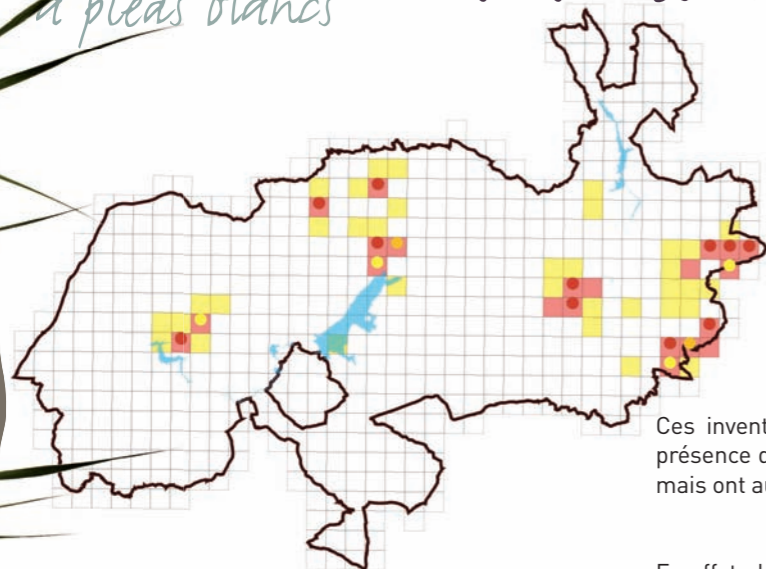
L'Écrevisse  
à pieds blancs



État des lieux sur  
le territoire du Parc naturel  
régional du Verdon

# État des lieux sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon

:: Etat des lieux de la répartition de l'Écrevisse à pieds blancs sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon en 2013 (connaissances partielles)  
Sources : Saules et Eaux & Gamar 2010 et 2013



Ces inventaires ont permis de confirmer ou de découvrir la présence de plusieurs populations d'écrevisses à pieds blancs, mais ont aussi mis en avant leur fragilité.

En effet, deux espèces d'écrevisses exotiques invasives ont été trouvées et leurs populations sont, sur certains sites, porteuses saines de la peste de l'Écrevisse (*Aphanomycose*).

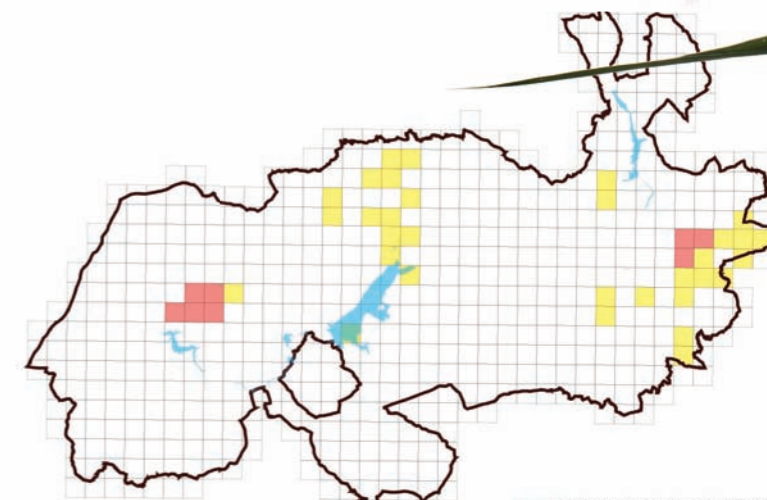
L'Écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*) occupe ainsi le cours aval du Colostre (communes de Saint-Martin-de-Brômes et Allemagne-en-Provence) sur le plateau de Valensole ; ainsi que le cours du Jabron (communes de Peyroules, La Garde et Châteauvieux). L'Écrevisse américaine (*Orconectes limosus*) est bien implantée dans les lacs et retenues du bas Verdon.



Leur proximité avec des populations d'écrevisses à pieds blancs rend ces dernières particulièrement vulnérables.

Un des premiers risques serait une mise en contact direct entre population d'écrevisses à pieds blancs et population d'écrevisses exotiques, par une colonisation et remontée de ces dernières dans certains cours d'eau. L'autre risque, plus indirect mais tout autant réel, réside dans le fait que la maladie peut se transmettre par exemple par du matériel de pêche et, de manière générale, par toute personne ayant été au contact de l'eau dans des sites à écrevisses exotiques (baigneurs, pêcheurs, prestataires d'activités de pleine nature, équipes d'entretien des bords de rivière, professionnels des milieux aquatiques...).

Les inventaires réalisés en 2010 et 2013 donneront lieu à des suivis, afin d'évaluer l'état de conservation des populations. Sur certaines stations d'écrevisses à pieds blancs, les densités d'individus ont été évaluées plus précisément, ce qui permettra un suivi plus fin.



:: Etat des lieux de la répartition de l'Écrevisse de Californie sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon en 2013 (connaissances partielles)  
Sources : Saules et Eaux & Gamar 2010 et 2013





L'Écrevisse  
à pieds blancs

Comment préserver  
l'Écrevisse à pieds blancs  
dans nos cours d'eau ?

## Comment préserver l'Écrevisse à pieds blancs dans nos cours d'eau ?

Les plans d'eau sont souvent des lieux privilégiés d'introduction de tout un cortège d'espèces dont certaines sont exotiques et clairement invasives. Ces espèces, végétales ou animales, se propagent ensuite rapidement dans les cours d'eau et deviennent ensuite difficilement maîtrisables.

Ceci est particulièrement vrai pour les écrevisses. Aussi, d'autant que ces plans d'eau sont souvent malheureusement implantés dans des zones humides qu'ils détériorent, il vaut mieux s'abstenir pour toute nouvelle création de plan d'eau en bordure de cours d'eau.



La création de plans d'eau est soumise à réglementation

Il est indispensable que les équipes d'entretien des bords de cours d'eau et, de manière générale, les professionnels de la gestion des milieux aquatiques, appliquent un protocole très strict de désinfection de leur matériel lors des investigations de terrain.

Ce protocole détaillé est disponible sur demande auprès du Parc naturel régional du Verdon, des directions départementales des territoires (DDT), des fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques des Alpes-de-Haute-Provence et du Var, ainsi que des deux services départementaux de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema).

Dans les grandes lignes, la désinfection consiste à :

- avant chaque intervention sur le terrain, tout le matériel utilisé (bottes, cuissardes...) est soigneusement désinfecté par pulvérisation d'une solution de Désogerme Microchoc (sans formol). La désinfection des mains et des petits accessoires (appareil photo, GPS, stylos, lampes frontales...) est effectuée avec un gel hydroalcoolique.

→ Et pour les plans d'eau existants : **PAS D'INTRODUCTION D'ESPÈCES NON ORIGINAIRES** de nos cours d'eau, qu'elles soient végétales ou animales !



- Le matériel est entièrement désinfecté après tout passage dans un secteur où la présence d'écrevisses allochtones (exotiques) est avérée ou suspectée.

- C'est également le cas entre chaque site prospecté : entre deux populations d'écrevisses à pieds blancs mais également entre deux populations d'écrevisses exotiques, car il existe un risque de contaminer une population qui n'était pas porteuse de la maladie.

Bien sûr, la désinfection doit être réalisée le plus loin possible des zones en eau ou humides, et le matériel doit avoir bien séché avant contact avec l'eau de la rivière.

Amis pêcheurs, vous pouvez aussi nous aider à éviter toute propagation de la peste de l'écrevisse !

En rinçant à l'eau claire et en désinfectant votre matériel par pulvérisation d'une solution de javel (3 bouchons dans 1 l d'eau).

→ :: Autre conseil :

Il vaut mieux éviter l'utilisation de waders en néoprène et de semelles de feutre car leur désinfection complète est quasiment impossible.

:: Aidez-nous à protéger les écrevisses à pieds blancs dans nos cours d'eau !

Le piétinement dans le lit de la rivière peut abîmer des caches et, le cas échéant, écraser des individus, notamment de toutes jeunes écrevisses. En prenant soin de marcher sur des rochers, pas de risque !





→ La désinfection du matériel,  
une précaution nécessaire pour éviter cela...

L'Écrevisse  
à pieds blancs



Rappel sur  
la réglementation

## L'Écrevisse à pieds blancs

# Rappel sur la réglementation

L'Écrevisse à pieds blancs est inscrite sur la liste des espèces protégées sur le territoire national et est également protégée à l'échelle européenne.

En France, l'espèce est aussi concernée par des mesures de protection relatives à sa pêche. La taille minimale de capture est de 9 cm (décret n°94-978 du 10 novembre 1994), les conditions de sa pêche sont très réglementées (engins spécifiques) et le temps de pêche ne peut excéder 10 jours par an.

Cependant, cette réglementation peut être plus restrictive suivant les départements, afin de tenir compte de la rareté de l'espèce. Ainsi, dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, la pêche n'est autorisée que 2 jours/an. Dans le département du Var, sa pêche est interdite à ce jour.

Ainsi, il est conseillé de se rapprocher des fédérations départementales de pêche ou de consulter les arrêtés préfectoraux affichés en mairie pour connaître la réglementation applicable exactement à votre département.

La pêche des écrevisses exotiques est autorisée toute l'année dans les eaux de 2<sup>ème</sup> catégorie et est limitée dans le temps dans les eaux de 1<sup>ère</sup> catégorie (se référer à l'arrêté préfectoral de votre département). À noter qu'il est interdit de les relâcher et de les introduire dans un autre milieu et qu'il faut éviter, de manière générale, de transporter des écrevisses exotiques.

**Dans tous les cas, l'introduction volontaire ou par négligence dans les milieux naturels - eaux libres et closes - d'écrevisses exotiques (notions d'espèce « non représentée » et « susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques ») est strictement interdite. Cette infraction est passible de 9000 euros d'amende et de 6 mois de prison (Art. L.432.10 et R. 432-5 du Code de l'Environnement).**



## L'Écrevisse à pieds blancs



A qui s'adresser ?

Pour toute demande d'informations, nous faire part de vos observations d'écrevisses à pieds blancs (ou d'écrevisses exotiques) ou nous alerter sur des cas suspects de mortalité d'écrevisses, vous pouvez contacter :

**Parc naturel régional du Verdon**

Domaine de Valx  
04360 Moustiers-Sainte-Marie  
Tél. : 04 92 74 68 00

**Saules & Eaux**

La Pra  
07310 Intres  
Tél. : 06 86 74 57 44

**GAMAR**

Quartier Brugière  
07200 Vogüé  
Tél. : 06 12 22 63 90

DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques des Alpes-de-Haute-Provence (FDPPMA 04)

3 Traverse des eaux chaudes - Immeuble Étoile des Alpes  
Bât. B - BP 103 - 04003 Digne-les-Bains  
Tél. : 04 92 32 25 40

Direction départementale des territoires –service de l'eau et des milieux aquatiques

Avenue Demontzey - BP 211 04002 Digne-les-Bains cedex  
Tél : 04 92 30 20 92

Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema)

Château de Carmejane - 04510 Le CHAFFAUT St Jurson  
Tél-Fax : 04 92 34 99 75

DÉPARTEMENT DU VAR

Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques du Var (FDPPMA 83)

Immeuble Foch - 83170 Brignoles  
Tél. : 04 94 69 05 56

Direction départementale des territoires service de l'eau et des milieux aquatiques

244 avenue de l'Infanterie de Marine  
BP 501 - 83041 Toulon cedex  
Tél. : 04 98 46 83 83

Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema)

399 Avenue Paul Arene - 83300 Draguignan  
Tél. : 04 94 69 82 46

Sans oublier les AAPPMA dont la liste est consultable sur le site Internet de la fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques de votre département.

**EN CAS D'OBSERVATION D'UNE MORTALITÉ MASSIVE OU SUSPECTE D'ÉCREVISSÉS À PIEDS BLANCS, VOTRE TÉMOIGNAGE EST IMPORTANT. VOTRE RÉACTIVITÉ PEUT ÊTRE DÉCISIVE ET PERMETTRE DE SAUVER UNE PARTIE DE LA POPULATION INCRIMINÉE D'ÉCREVISSÉS À PIEDS BLANCS.**

## Remerciements



Parc  
naturel  
régional  
du Verdon

*Tous nos remerciements aux partenaires techniques du Parc ayant conduit et épaulé le Parc sur les inventaires de l'Écrevisse à pieds blancs, ainsi qu'aux APPMA, aux riverains et habitants pour leurs témoignages et leur accueil sur le terrain.*

Publication du Parc naturel régional du Verdon réalisée dans le cadre des inventaires de la faune avec le soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la DREAL PACA

Directeur de Publication : Bernard Clap

Coordination : Dominique Chavy

Suivi et corrections : Marlène Economides, Annie Robert

Mise en page, graphisme et version interactive : AlterMondo & i-Blio

Dessins : Lison Bernet

Photographies : Théo Duperray, Gaël Episse, Dominique Chavy

Imprimé en France en septembre 2014 par l'Imprimerie Nouvelle à Saint-Raphaël

Nous avons choisi une entreprise soucieuse de réduire son impact sur l'environnement pour imprimer ce document sur papier recyclé.





En 2010 et 2013 plusieurs cours d'eau du Parc naturel régional du Verdon ont été arpentés par des spécialistes à la recherche de l'Ecrevisse à pieds blancs. Autrefois commune en France, l'espèce a reculé depuis plusieurs décennies face à l'artificialisation des cours d'eau, à leur pollution, à l'introduction d'écrevisses exotiques et se cantonne dorénavant dans les portions de cours d'eau les mieux préservées, aux eaux oxygénées et fraîches. Ces inventaires ont permis de dresser un premier état des lieux sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon. S'ils ont révélé de belles surprises, ils ont également mis aussi en exergue la grande fragilité de certaines populations, directement menacées par la présence d'écrevisses exotiques.

Le présent livret, outre une synthèse des connaissances sur l'espèce et un état des lieux sur le territoire du Parc, explique comment reconnaître une Ecrevisse à pieds blancs d'autres espèces exotiques pouvant être également observées sur le territoire du Parc. Enfin, après avoir abordé les principaux enjeux du maintien de l'espèce dans nos cours d'eau, il détaille également les actions permettant, à tout un chacun, de contribuer à la sauvegarde de cette espèce emblématique de nos rivières.



Parc naturel régional du Verdon  
maison du Parc  
Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie  
[www.parcduverdon.fr](http://www.parcduverdon.fr)  
Tél : 04 92 74 68 00

Version en ligne et téléchargeable disponibles sur :  
[ecrevisses-parcduverdon.com](http://ecrevisses-parcduverdon.com)

[parcduverdon.fr](http://parcduverdon.fr) • [sauleseteaux.fr](http://sauleseteaux.fr) • [fedepechevar.com](http://fedepechevar.com) • [federationpeche.fr/04/](http://federationpeche.fr/04/)

réalisé avec le soutien de



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

